

Le dix neuf mars deux mil neuf à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le treize mars deux mil neuf s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Daniel SALIOU pouvoir à André YVINEC, Frédéric PAUL pouvoir à Raymond LE DREFF

Assistaient à la séance : Antoine COROLLEUR, Conseiller Général, Gilles GARLIN, Percepteur, Claude BERTHOU, D.D.E.A.

M Félix GUILLOU a été nommé secrétaire de séance.

### **0.3.09 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 MARS 2009**

Le compte rendu de la réunion du 5 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

### **1.3.09 TAUX D'IMPOSITION 2009**

#### *Discussion*

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant maintien des taux de la fiscalité locale 2009 au niveau de ceux de 2008 soit :

Taxe d'habitation	13.50 %
Taxe foncier bâti	19.36 %
Taxe foncier non bâti	39.73 %

#### *Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

***MAINTIENT les taux de fiscalité communale au niveau de ceux de 2008***

### **2.3.09 CONVENTIONS 2009**

#### *Discussion*

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant sur les conventions 2009 suivantes :

	Rappel 2007	Rappel 2008	Proposition 2009	Remarque
ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association	482.85 * 2 % = 492.51 492.51 * 155 = <b>76 339.05 €</b>	Passage à 512 € moyenne départementale 512 * 152 = <b>77 824 €</b>	512 * 2 % = 522.24 € 522.24 x 164 = <b>85 647.36</b>	Versement par 1/10ème de mars à décembre. Demande pour 164 enfants à la rentrée de septembre 2008
FAMILLES RURALES Enfance	<b>31 155 €</b>	<b>31 155</b>		Compte tenu de l'excédent dégagé par F.R. la somme sera inscrite en investissement
BIBLIOTHEQUE	3 173 * 2 % = 3 237 € 300 € fonds Soit <b>3 537 €</b>	3 237 * 2 % = 3 301.74 € + 300 € de fonds <b>3 601.74 €</b>	3 301.74 x 2% = 3 367.77 € + 300 € de fonds <b>3 667.77 €</b>	
ADEXAP	2 405 * 2 % = 2 453 + 51 * 2% * 12 = 624.24 Soit <b>3 077 €</b>	2 453 * 2 % = 2 502 + 53*11 = 583 Soit <b>3 085 €</b>	1.0611 x 2 % x 2083 habitants = 2 254 € + 53 x 2 % x 10 = 540 Soit <b>2 794 €</b>	50 € par enfant + 1 € par habitant* coût de la vie (2005) En 2009 coût ramené par habitant, soit 2502 / 2 358 = 1.0611.
S.P.A	542.34* 2% = <b>553 €</b>	553 * 2 % = <b>564.06 €</b>	<b>508.25 €</b>	0.2392 € * nbr d'habitant * coût de la vie (2 083)
Halte garderie LANRIVOARE	<b>523 €</b>	<b>470.68 €</b>	<b>1 425.60 €</b>	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1 € de l'heure de halte garderie. (1.10 € en 2007)
Relais accueil parents et assistantes maternelles		<b>1 700.17 €</b>	<b>1 700.17 €</b>	Sur la base du recensement de la population 1999 du nombre d'enfants CAF du nombre d'assistantes maternelles
FAMILLES RURALES Jeunesse	<b>12 450 €</b>	<b>9 464 € Fédé F.R. 2 984 Association des quatre communes</b>	<b>9 464 € Fédé F.R. 2 984 Association des quatre communes</b>	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur de 55 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

*Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte ces conventions pour 2009**

### 3.3.09 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 BUDGET COMMUNE

#### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant affectation du résultat 2008 :

<b>affectation du résultat 2008</b>	<b>Exploitation</b>	<b>125 475,63</b>
	<b>Investissement</b>	<b>491 552,06</b>

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette affectation du résultat 2008 du budget commune**

### 4.3.09 BUDGET COMMUNE 2009

#### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant sur le budget primitif 2009 de la Commune qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	1 553 975 €
INVESTISSEMENT	1 288 028 €

Félix GUILLOU s'interroge concernant l'intégration des travaux rue de Parceveaux à l'étude globale. Le Maire précise que ce dossier fera l'objet d'un additif à la mission du cabinet de l'Ile.

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte le budget 2009 de la commune**

**AUTORISE le Maire à signer les documents liés à l'exécution de ce budget**

### **5.3.09 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 BUDGET EAU**

#### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant affectation du résultat 2008 :

Affectation du résultat d'exploitation 2008	102 291,78 €
Affectation en investissement	48 476,79 €
Affectation en exploitation	53 814,99 €

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette affectation du résultat 2008 du budget de l'Eau**

### **6.3.09 BUDGET EAU 2009**

#### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant sur le budget primitif 2009 de l'eau qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	222 815 €
INVESTISSEMENT	152 014 €

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte le budget 2009 de l'Eau**

**AUTORISE le Maire à signer les documents liés à l'exécution de ce budget**

### **7.3.09 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant affectation du résultat 2008 :

Affectation du résultat d'exploitation 2008	104 128,62 €
Affectation en investissement	88 594,47 €
Affectation en exploitation	15 534,15 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette affectation du résultat 2008 du budget Assainissement**

### **8.3.09 BUDGET ASSAINISSEMENT 2009**

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition approuvée par la commission AXE 1 des Projets adaptés à nos Capacités du 2 mars 2009 et portant sur le budget primitif 2009 de l'assainissement qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	123 134 €
INVESTISSEMENT	368 947 €

La station d'épuration fera l'objet d'une étude spécifique prenant en compte les préconisations du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau en particulier sur la question de l'assainissement non collectif.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte le budget 2009 de la commune**

**AUTORISE le Maire à signer les documents liés à l'exécution de ce budget**

### **9.3.09 ATTRIBUTION MARCHE DE VOIRIE 2009 - 2012**

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente la procédure et le résultat de l'appel d'offres pour le marché de voirie 2009 à 2012.

Après vérification par la D.D.E.A. l'entreprise retenue est la société EUROVIA

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ENTERINE ce choix de l'entreprise EUROVIA  
AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à l'exécution de ce marché.**

### **10.3.09 INSTALLATION CLASSEE – EARL JESTIN -**

#### Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, présente la demande formulée par l'EARL JESTIN Roland et l'EARL de LESCOAT en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension d'un élevage de porcs sur le site de Justissou à PLOUGUIN (1 081 animaux équivalents) dans le cadre du dispositif de la restructuration externe, ce, parallèlement à une restructuration interne de l'ensemble des sites d'élevage ; après projet, l'effectif comprendrait 3 981 animaux équivalents ainsi répartis :

- site de Mengleuz : 127 porcs reproducteurs, 500 porcelets et 10 cochettes non saillies au nom de l'EARL JESTIN
- site de Justissou : 134 porcs reproducteurs et 1 903 porcs charcutiers et cochettes non saillies au nom de l'EARL JESTIN ainsi que 103 porcs reproducteurs au nom de l'EARL de LESCOAT
- site de Lescoat : 900 porcelets au nom de l'EARL JESTIN ainsi que 624 porcs charcutiers et 360 porcelets au nom de l'EARL de LESCOAT

La commission AXE 2 Penser Globalement Agir Localement a donné un avis favorable à ce dossier.

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

**DONNE un avis FAVORABLE à ce dossier**

### **11.3.09 VŒU SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS**

#### Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente le vœu, proposé par le SNUipp, et concernant la prise en compte de la scolarisation des enfants de deux ans.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Nous avons pris acte de votre décision politique de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

Dans notre région, dans nos communes, cette scolarisation est importante et répond à un réel choix des familles qui y sont attachées.

L'accompagnement de cette attente sociale est tout aussi important de la part des collectivités territoriales qui ont lourdement investi, soit par la construction, soit par la rénovation ou l'aménagement des locaux et la mise à disposition des écoles de personnels municipaux.

Or, les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques minorent la réalité démographique de nos communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, que la réalité de la demande des familles soit prise en compte et que les enfants puissent effectivement fréquenter l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire.

*Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

**APPROUVE ce voeu**

### **12.3.09 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
04/09	AUDREZET Jean	33 rue de Lanrivoaré	I 891	597	L'HOSTIS David

### **12.03.09 QUESTIONS DIVERSES**

- Accord sur la suppression poteau F.T. devant le garage de Saint Majan
- Commission AXE 1 le lundi 6 avril à 20 h 00
- Monsieur le Percepteur viendra présenter aux conseillers municipaux son étude sur les comptes de la commune, en début, en milieu et en fin de mandat.
- Antoine COROLLEUR, Conseiller Général, donne des informations concernant :
  - Le mode de subventionnement du Conseil Général
  - Les évolutions des compétences entre les structures administratives